

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention du 20 février 2013 pour l'occupation du hangar n° 15 par la Banque Alimentaire situé au 116 boulevard de la Pomme (Master Park) 13011 Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé :

- la passation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 20 février 2013 entre le Département et la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône, tel qu'annexé au rapport, pour l'occupation du hangar n°15 sis Master Park, 116 boulevard de la Pomme 13011 Marseille ;
- la signature par la Présidente du Conseil départemental de l'avenant n°1 précité ainsi que de tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée